

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME , Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET , Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, RAFFIN Michel, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU , Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

✚ **Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.**

Assainissement : CORNOD –

○ le document d'arpentage permettant de délimiter le terrain d'implantation de la STEP sera réalisé par le cabinet SCP PLANTIER PRUNIAUX GUILLER moyennant la somme de 980 € HT

○ Considérant l'estimation des travaux d'assainissement et l'obligation de déposer un dossier Loi sur L'eau, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre contracté avec l'entreprise VERDI a été accepté.

Assainissement : CERNON rue des Lézines

Les travaux seront réalisés par l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 57 269.76 € HT

✚ **Intervention E.D.F. : cote du lac de Vouglans et projets d'aménagement**

Selon M. Gérald RAMOS, Chef de projet à EDF, Délégué Concession, Eau, Territoire, Environnement de la Vallée de l'Ain/Jura , la cote du lac de Vouglans à 428 mètres permet une production d'énergie à un rendement maximal. EDF aimerait la maintenir mais cela n'est pas possible : précipitations insuffisantes, périodes d'étiage, besoin et maintien hydraulique... La convention d'engagement lors de la mise en service du barrage de Vouglans mentionnait une cote de 424 mètres + ou – 2 mètres. Les conditions climatiques, les conséquences du changement climatique (printemps avec pluviosité restreinte, étiages en automne..), la transition énergétique qui engendre de nouveaux profils de production d'électricité sont à l'initiative de la démarche d'EDF de proposition de baisser la cote du lac, réflexions en cours depuis 2 ans. L'impact sur les aménagements et le tourisme local sont indéniables. Le Président insiste sur la nécessité de travailler en concertation avec les collectivités - Conseil Départemental et Communautés de Communes d'autant plus que le projet de Maison du Barrage a été abandonné. M. RAMOS souligne la volonté de partenariat, notamment financier .Il indique qu'EDF pourrait reporter les crédits prévus pour limiter les désagréments liés à la baisse de la cote du lac et créer de nouvelles valorisations (aménagement de criques, hébergements insolites, belvédères.....).Des conseillers communautaires auraient souhaité disposer de simulations photographiques selon la cote du lac et de projets chiffrés. Concilier les objectifs de chaque partie imposera une concertation approfondie et construire – ensemble- des scénarios acceptables... affaire à suivre.

✚ **Droit de Prémption Urbain –(D.P.E.) rétrocession de la compétence aux Communes**

Depuis le 01 janvier 2017, du fait de la compétence PLUi, le Droit de Prémption Urbain sur les communes ou communes historiques disposant d'un document d'urbanisme ne peut être exercé que par la communauté de communes, néanmoins les communes continuent de recevoir les D.P.U. Elles doivent les transmettre à la communauté de communes. Pour clarifier la situation, il est possible de rétrocéder les DPU aux communes bien que cela semble en contradiction à la logique du PLUi. Pour le Président les communes et la communauté de communes ne font qu'un ! Les conseillers communautaires des communes concernées ne souhaitant pas se prononcer sans réflexion préalable, aucune décision n'est prise.

✚ **Lutte contre les plantes invasives – adhésion FREDON - critères de facturation**

Lutter contre la colonisation des plantes invasives est très important, les plus connues étant la renouée du Japon et l'ambrosie. Comme cette dernière présente des risques de santé publique par son caractère de plante allergisante par sa tige et son pollen, l'éradiquer est primordiale. La FREDON coordonne les actions, intervient sur des chantiers d'élimination et recense les lieux impactés par cette plante. N'hésitez pas à signaler sa présence en vous adressant au référent désigné par le conseil municipal, à monsieur Patrick BARDET, référent désigné par le conseil communautaire ou à l'équipe Natura. Une réunion de sensibilisation le 17 juin 2017 et un chantier d'élimination le 08 septembre 2017 sont programmés.

✚ **Maison de Services Au Public (MASAP) : financements et décompte**

Ce service permet d'accueillir environ 250 personnes par an qui ont besoin d'être mis en relation avec les caisses de retraite, d'autres administrations et / ou effectuent les démarches Pôle Emploi. Pour étoffer l'accueil, développer les missions

d'une MASAP, établir des liens avec les mairies pour « délocaliser » le service sur l'ensemble du territoire communautaire, un poste à mi-temps a été créé et les candidats ont été reçus le 17 mai.

Le conseil communautaire valide la demande de subvention de 50 % auprès de l'Etat sur un total de dépenses de 37000 €.

Tourisme : rendu intermédiaire sur divers dossiers : Oliferne, Coiselet ...

Aventure jeu de Montfleur : l'intrigue sera connue prochainement. Les sacs aventure jeux pourraient être disponibles cet été.

Oliferne : le rendu de l'étude est prévu le 10 juillet. A chaque réunion et rencontre avec le prestataire, l'ADAPEMONT est invitée à participer aux échanges.

Coiselet : le dossier bénéficie de l'attention de tous les protagonistes.

Pistes en direction de la création d'un office de tourisme annexe : Disposer de ce service sur le territoire développerait son attractivité, ses animations et l'accueil des estivants. Le conseil communautaire donne un accord de principe à la création d'un office de tourisme annexe et autorise le Président a engagé des démarches avec les propriétaires de locaux à vendre au centre du bourg d'ARINTHOD.

Le site de la Platière : à l'interpellation d'un conseiller communautaire sur ce dossier, le Président rappelle la nécessité d'avoir un projet sérieux ou des porteurs de projets avant d'investir dans l'acquisition du site. Selon l'étude, l'hébergement touristique ne serait pas suffisant.

Revitalisation bourgs centres Arinthod – Saint-Julien : Rendu d'étude sur la localisation d'un point de vente à la coopérative fromagère d'Arinthod

La coopérative fromagère d'Arinthod envisage, soit de restructurer le point de vente à CHISSERIA, soit de créer un point de vente sur ARINTHOD - dans le bourg ou à proximité de l'unité de production à la zone intercommunale. Considérant la dynamique que ce projet peut engendrer, le cabinet d'études a été amené à travailler sur les différentes éventualités, un site répondant à toutes les exigences de la coopérative fromagère a été proposé. Le choix appartient aux coopérateurs, la communauté de communes souhaite travailler en partenariat comme elle le ferait avec tout autre acteur économique. Elle s'activera ensuite à la recherche de locaux pour la coopérative fromagère de SAINT-JULIEN.

Affaires périscolaires : facturation

Les difficultés de recouvrement des sommes dues obligent à réfléchir à d'autres manières de procéder. Certaines collectivités ont mis en place la pré facturation, les frais sont réglés par les familles à l'inscription des enfants .Le conseil communautaire donne un accord de principe pour travailler sur la mise en place de ce système mais rien n'est décidé. Il conviendra de définir quelles prestations seraient concernées (cantine, accueil péri scolaires, accueil extra-scolaire), périodicité d'inscription et de pré facturation, d'évaluer les conséquences sur la fréquentation des sites, d'avoir l'aval du comptable public sur le mode de gestion retenu (régie de recettes...) et moyen de paiement.

En informant les Maires, des relances adressées aux familles en difficultés, le Président les invite à dialoguer avec ces dernières, pour trouver ensemble une réponse, tout comme ils le font pour d'autres impayés.

Affaires diverses.

Communication : le site Internet de la collectivité demande un toilettage et une refonte d'où la constitution d'un groupe de travail. Le cahier des charges précisera les besoins mais d'ores et déjà des liens vers ceux des autres structures paraissent indispensables.

GEMAPI : cette compétence -Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations- sera obligatoirement déléguée aux EPCI au 01 janvier 2018 d'où la nécessité de s'organiser dès cette année. Traiter un cours d'eau de sa source à sa confluence relève du bon sens. C'est pourquoi il est opportun, par rapport au Suran, de travailler avec les structures Basse Vallée de l'AIN. Depuis 2 ans, les 4 syndicats concernés dont le SMISA travaille ce transfert de compétence. Lors de la réunion du 10 mai dernier, l'éventualité de créer un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Basse Vallée de l'Ain a été évoquée. Par rapport à la Valouse et ses effluents, qui relèvent de la Haute Vallée de l'Ain, sous l'égide du Conseil Départemental du Jura, des études sur différents scénaris sont en cours.

Eau potable : pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau (80 %), un dossier doit être déposé avant le 30 juin. Des amendements déposés par le Sénat suggèrent que le transfert de cette compétence ne soit plus obligatoire au 01/01/2020, date impérative. Compte tenu de cette incertitude, la date du dépôt de dossier sera respectée mais les ordres de débiter les études nécessaires interviendront ultérieurement.

Fibre optique : un conseiller communautaire appelle à une grande vigilance sur ce dossier qui est instruit par le Conseil Départemental du Jura. L'opérateur ORANGE exigerait un nombre minimum de connexions ...aspect commercial ?

Projet de territoire : des dates de réunions de commissions sont arrêtées.

2 réunions sont prévues le 13 juin 2017, l'une à 18 heures 30 et l'autre à 20 heures 30

2 réunions sont prévues le 15 juin 2017, l'une à 18 heures 30 et l'autre à 20 heures 30

1 réunion le 20 juin 2017

Le Président invite les conseillers communautaires à se mobiliser et à participer.

En invitant chacun à participer aux animations de la Fête de la Nature- le 20 mai 2017 à VESCLES,
le Président lève la séance à 21 heures 45.